
MES AVANTAGES JEUNES

Jeunes Agriculteurs 24 / COGEDIS

COGEDIS a toujours placé l'accompagnement des porteurs de projets candidats à l'installation et le suivi des jeunes installés au cœur de ses priorités. L'objectif est de permettre aux futurs installés de bénéficier d'un accompagnement expert afin de sécuriser son projet et d'assurer la rentabilité de son entreprise. La présente charte définit les engagements réciproques des signataires en faveur de l'installation des jeunes et leur suivi dans le département de la Dordogne. Elle s'articule sur trois axes.

1. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONSEIL POUR LES CANDIDATS À L'INSTALLATION

COGEDIS a développé un service spécifique aux jeunes installés, avec trois objectifs :

- garantir aux futurs agriculteurs, aidés ou non, le déroulement optimal de leur projet d'entreprise au travers de plusieurs axes :
- le montage financier le plus avantageux,
- la rentabilité économique du projet,
- le bénéfice des aides et subventions,
- l'adéquation avec les droits à produire et les contraintes environnementales,
- l'optimisation sociale et fiscale du revenu,
- le montage sociétaire approprié,
- la solution de prévoyance la plus adaptée,
- permettre aux candidats à l'installation de bénéficier des préconisations d'un consultant spécialiste du conseil tout au long du projet
- contrôler, après l'installation, l'atteinte des objectifs et actualiser la stratégie initiale.

Dans le cadre de la Charte à l'installation et pour mener à bien ces objectifs, COGEDIS met en place les actions et mesures suivantes en faveur des jeunes installés. La prestation est déployée en 7 modules successifs. Pour permettre au futur installé de conduire son projet à moindre coût, Cogedis lui remet le chéquier « JA » : 15 chèques d'une valeur totale de 2 700 € à valoir sur les prestations.

Depuis 2017, chaque jeune qui s'engage avec Cogedis bénéficiera d'un accès libre au simulateur web JA qui lui permet d'évaluer la viabilité de son projet. Le plan d'actions partagé en ligne avec les interlocuteurs du projet permet une visibilité et un pilotage en temps réel.

2. LE SUIVI DES JEUNES INSTALLÉS

Le jeune dispose de 4 solutions d'expertise comptable et de conseil correspondant à ses attentes et à son budget :

- Optimum Partenaire : solution clé en main et conseil de proximité ;
- Optimum Démat : avec la Cogedis Box gratuite, le JA scanne ses pièces comptables et bénéficie des indicateurs de performance périodiques ;
- One par Cogedis : la compta à distance et le conseil annuel en physique ;
- Terre de Compta : l'expertise comptable 100 % en ligne.

Le jeune souscrit en complément les services à sa convenance intégrant la détermination des coûts de production, les points d'équilibre, la prévision budgétaire, les tableaux de bord... La solution exclusive Cogedis « Popp » (Prévision et optimisation des prélèvements et des prestations) permet de déterminer les choix sociaux et fiscaux pour diminuer les prélèvements obligatoires.

3. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Jeunes Agriculteur 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com, sensibiliser les nouveaux installés et ceux en cours d'installation, lors des actions organisées en faveur de l'installation, aux avantages apportés par la charte d'installation, fournir aux jeunes installés, les contacts actualisés des personnes ressource de l'entreprise.

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -
Cré@valléeNord
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
jeunesagriculteurs24@yahoo.fr
05 53 35 88 43

COGEDIS

77 Rue Pierre Magne, 24000 Périgueux
catherine.fromentiere@cogedis.com /
roger.mardaud@cogedis.com
05 47 45 60 23 / 05 53 35 88 43

